

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Diverses Communes de FR, Amélioration des conditions de gestion, Triages forestiers et unités de gestion rationnelles
N° de projet 421.2-FR-2012/0001
- Commune de Collex-Bossy GE, Equipements de desserte, Vieille-Bâtie
N° de projet 421.1-GE-2007/0002
- Diverses Communes de VD, Mesures sylvicoles, SJP 14^e arrdt – 2^e étape forêts publiques
N° de projet 411.1-VD-0014/0002
- Diverses Communes de VD, Mesures sylvicoles, SJP 14^e arrondissement – 2^e étape forêts privées
N° de projet 411.1-VD-0014/0003
- Commune de Bagnes VS, Mesures sylvicoles, Mont-Brun – Phase 2
N° de projet 411.1-VS-0011/0002
- Commune de Collombey-Muraz VS, Amélioration des conditions de gestion, Centre forestier du triage Collombey-Muraz-Vionnaz
N° de projet 421.2-VS-2071/0001
- Commune d’Ardon VS, Ouvrage et installations de protection, Stabilisation des rochers d’Isières
N° de projet 431.1-VS-3109/0001
- Commune de Saxon VS, Ouvrage et installations de protection, Tovassière 2
N° de projet 431.1-VS-3254/0001

Projets intégraux:

- Commune de Rossinière VD, Rossinière 2^{ème} avant-projet
N° de projet 401-VD-9013/0002
 - avec les composantes suivantes: soins minimaux temporaires, mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière
- Commune d’Icogne VS, SY A/B Les Tsans – Phase 1
N° de projet 401-VS-9069/0001
 - avec les composantes suivantes: mesures sylvicoles, soins minimaux temporaires

Voies de recours

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (téléphone 031 324 78 53/324 77 78).

28 janvier 2003

Direction fédérale des forêts